

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 JANVIER 2021 A 19H30**

*Sous la présidence de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, maire*

Conseillers élus : 11      En fonction : 11      Présents : 11

**À l'ouverture de la séance sont présents** : LAUFFENBURGER Mathieu, ROHR Agnès, DEMOUCHE Sébastien, BOUILLÉ Laurence, BRAUN Cédric, GASCHY Christophe, HEINRICH Rachel, MONIER Christian, SCHWOERTZIG Sabrina, VUADELLE Anne-Sophie, ZUMSTEEG Vivien.

**SECRETAIRE DE SEANCE**: VUADELLE Anne-Sophie

**AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 28/01/2021**

Avant de débiter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis, M. le Maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour, avant le point **divers et informations** :

**007. AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS.**

Le Conseil Municipal **donne son accord à l'unanimité pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.**

**001. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22/10/2020**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 22/10/2020.

**002. POINT LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le plan final du lotissement.

Il annonce ensuite que le Conseil doit se positionner pour définir le prix de l'are des terrains qui composent le lotissement. Le tarif de la 1ère et de la 2ème tranche est rappelé, le Maire propose de fixer le prix de l'are à **12.000€ TTC.**

Après délibération le Conseil Municipal,

**APPROUVE A 8 POUR, 0 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS**

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de déterminer le maître d'œuvre qui prendra en charge les interventions et travaux sur les différents lots :

LOT 1 - VOIRIE

LOT 2 - ASSAINISSEMENT

LOT 3 - RESEAUX SECS

Sébastien DEMOUCHE 2ème adjoint présente les propositions faites par les prestataires, il y a deux choix possibles :

Réaliser les travaux de manière différentielle c'est-à-dire choisir un prestataire pour chaque lot, ou alors réaliser les travaux de manière unitaire en choisissant un prestataire pour la gestion des trois lots.

Le Conseil Municipal après avoir étudié les différentes propositions,

**DECIDE A 7 POUR, 0 CONTRE ET 4 ABSTENTIONS**

de choisir une entreprise unique pour l'ensemble des trois lots, à un montant de **127.000€ TTC.**

### **003. DEMANDE DE TERRAIN**

Le Maire a été destinataire d'une demande particulière de la part de Yannick et Jennifer SIMLER concernant l'acquisition d'une parcelle du lotissement le but étant d'agrandir leur terrain initial afin de réaliser un aménagement. Il est demandé au Conseil s'il donne suite à cette demande et à quel tarif.

Après débat, le Conseil Municipal,

**ACCEPTE A 10 POUR, 0 CONTRE ET 1 ABSTENTION**

de donner une suite **favorable** à cette demande.

**FIXE A 10 POUR, 0 CONTRE ET 1 ABSTENTION**

le prix de l'are à **12.000€ TTC.**

### **004. SUBVENTION ANCIENNE POMPE A BRAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a le souhait de restaurer son ancienne pompe à bras ce qui permettra de la sauvegarder. Cette action est subventionnable et des démarches seront entamées après accord du conseil, le Maire propose alors de voter pour la restauration de cette pompe à bras.

Le Conseil **AUTORISE A L'UNANIMITE** le Maire à déposer une demande de subvention.

### **005. REFACTURATION**

**a) Commune de Schwobsheim/Fournitures scolaires** : le décompte des fournitures scolaires pour l'année 2019/2020 a été établi et s'élève à **887,94 €** au total. La somme de **416,22 €** est à récupérer auprès de la commune de SCHWOBSHEIM. Ce montant a été calculé au prorata du nombre d'enfants de SCHWOBSHEIM scolarisés au sein du RPI.

**b) Commune de Schwobsheim/Transport scolaire** : dans le cadre des sorties scolaires (piscine, Strasbourg, etc.) 2019/2020, le décompte total s'établit à **432 €**. La somme de 202,50 € est à récupérer auprès de la commune de SCHWOBSHEIM. Ce montant a été calculé au prorata du nombre d'enfants de SCHWOBSHEIM scolarisés au sein du RPI.

**c) Commune de Schwobsheim/Quote-part aide maternelle** : il y a lieu de recouvrer auprès de la commune de SCHWOBSHEIM la somme de **6 323,04 €** correspondant à la quote-part due pour le paiement des aides maternelles pour l'année scolaire 2019/2020. Cette somme est calculée au prorata du nombre d'enfants de SCHWOBSHEIM scolarisés à BOESENBIESEN en classe de maternelle.

**d) Commune de Schwobsheim/Tracteur** : les frais d'utilisation du tracteur s'élève à **1063,86 €**.

**e) Commune de Schwobsheim/Balayeuse** : il n'y a **pas de frais** d'utilisation de la balayeuse sur l'année 2020.

**f) Commune de Richtolsheim/Tracteur et balayeuse** : les frais s'élèvent à **321,78 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la récupération des charges auprès des communes de Schwobsheim et de Richtolsheim.

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

## **006. CHOIX DE L'HEBERGEUR WEB**

Agnès ROHR 1er adjointe, rappelle qu'il a été évoqué un changement du site internet lors de la dernière commission communication, l'idée étant de rendre le site plus intuitif, plus actuel en réalisant des mises à jour en interne. Pour mettre en place ces changements il est primordial de choisir un nouvel hébergeur.

Le Maire donne la parole à Anne-Sophie VUADELLE qui présente ses recherches au conseil.

Après délibération le Conseil Municipal **ADOPTE A L'UNANIMITE** le choix du nouvel hébergeur web : OVH.

## **007. AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS.**

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit autoriser ou non le Maire à engager les dépenses d'investissements jusqu'au vote du budget.

Le Conseil, **AUTORISE A L'UNANIMITE** le Maire à engager les dépenses d'investissement.

## **008. DIVERS ET INFORMATIONS**

### a) Commission finances

La prochaine commission finances concernant le budget aura lieu le jeudi 11 février à 19h30 à la mairie.

### b) Vidéoprojecteur salle des fêtes

Le vidéoprojecteur de la salle des fêtes est en panne, un devis a été demandé à la société MICHELSONNE pour une réparation ou un remplacement.

### c) Réunion CCRM

Le Maire informe le Conseil Municipal des échanges lors de la dernière réunion CCRM.

### d) Calendrier partagé

Il est évoqué la mise en place d'un calendrier partagé accessible par le maire, les adjoints, l'ensemble des conseillers municipaux ainsi que la secrétaire de mairie pour faciliter le suivi des réunions et commissions.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 21 heures 45 minutes.*